

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025**

Délibération n°2025.11.183.B

Contrat de ville – rencontre musicale « marchandes de sable »: attribution d'une subvention à l'association ZigZag Médias

LE VINGT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 18 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 14 novembre 2025

Secrétaire de Séance: Pascal MONIER

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **14**

Nombre de pouvoirs: **6**

Nombre d'excusés: **6**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Francis LAURENT, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Michel BUISSON à Francis LAURENT, Hélène GINGAST à Isabelle MOUFFLET, Michaël LAVILLE à Gérard DESAPHY, Dominique PEREZ à François NEBOUT, Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à François ELIE,

Excusé(s): Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Jean REVEREAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251120-2025_11_183B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2025

Publication : 21/11/2025

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION
N°2025.11.183.B

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

**CONTRAT DE VILLE – RENCONTRE MUSICALE « MARCHANDES DE SABLE »:
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ZIGZAG MEDIAS**

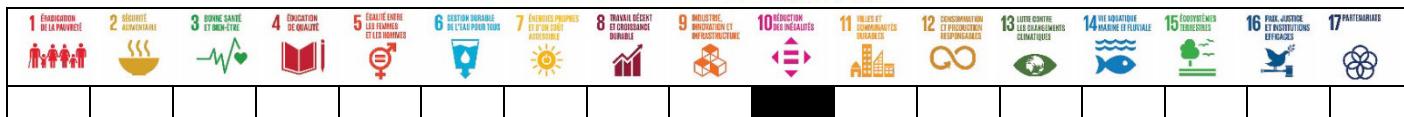
PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : CITOYENNETÉ FACTEUR DE COHÉSION SOCIALE

Enjeux : [10899 -1) ACTIONS COURANTES NON VENTILÉES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 10 : réduire les écarts socio-économiques constatés dans les quartiers les plus précaires et ceux du reste de l'agglomération

Vu l'enjeu de cohésion sociale et territoriale du projet d'agglomération ;

Vu le contrat de ville 2024-2030 signé le 27 novembre 2024 ;

Vu la convention de partenariat 2024-2027 entre GrandAngoulême et l'association ZigZag Médias

Vu les inscriptions décidées au budget primitif ;

Le contrat de ville constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique menée en direction des quartiers défavorisés de l'agglomération et de leurs habitants. Il répond aux enjeux de développement solidaire et de cohésion territoriale de l'agglomération. Il allie également les 3 dimensions du développement d'un quartier : économique, urbaine, sociale.

L'association ZigZag Médias a recueilli des berceuses auprès d'habitantes des quartiers de Bel Air Grand Font et du Champ de Manœuvre. Afin de valoriser ces berceuses, l'association ZigZag Médias a conçu une rencontre musicale pour la petite enfance en collaboration avec une musicienne professionnelle et la participation des mamans qui ont contribué.

Cette rencontre se tiendra à la médiathèque l'ALPHA dans le cadre de la semaine de la Petite Enfance en mars 2026. Elle fera l'objet d'une captation sonore.

De plus, les chants collectés seront mis en valeur dans un livret audio illustré par Mai-Li BERNARD, qui sera distribué aux structures d'accueil de la petite enfance comme support d'animation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251120-2025_11_183B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2025

Publication : 21/11/2025

Pour réaliser la rencontre musicale et le livret, l'association sollicite une subvention de 1 638,00 € pour un coût total de 3 838,00 €.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial par ces versements.

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une subvention de 1 638,00 € à l'association ZigZag Médias pour l'action décrite ci-dessus au titre de la politique de la ville 2025

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne habilitée à signer tous les documents et actes juridiques se rapportant à ces projets.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---